



COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE  
LA CHARENTE

## COMMISSION CHEQUES VACANCES Demande de chèques vacances 2008

**Les personnes intéressées par les chèques vacances 2008 devront retourner leur demande au responsable du COS de son Centre avant le 30 décembre 2007.** Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**AFFECTATION :**

*(Il est important de connaître l'affectation pour la distribution des chéquiers)*

Montant délivré : **150 euros par agent**

**POUR INFO :**

La TRANCHE, prise en compte pour la participation salariale, correspond à la ligne de l'avis d'imposition intitulée « Impôt sur les revenus soumis au barème ».

*(L'abonnement par le COS est proportionnel à la tranche d'impôt)*

Tranche A : Impôt < 900 euros

Tranche B : 901 euros < Impôt < 1650 euros

Tranche C : Impôt > 1651 euros

La part salariale et la participation du COS seront calculées en fonction du nombre de demande.

La part salariale sera d'**environ** :

Tranche A : 65 euros

Tranche B : 80 euros

Tranche C : 95 euros

et pourra être réglée en 3 mensualités.

**ATTENTION !  
ces chiffres ne sont que des estimations**

J'adhère aux chèques vacances et je joins à la présente une copie de l'avis d'imposition de 2006, si celui-ci n'a pas été fourni avec ma demande d'adhésion. (en l'absence de l'avis d'imposition l'agent sera systématiquement classé dans la tranche C).

Je n'adhère pas aux chèques vacances.

Fait à ..... le .....2007

Signature